



SAISON 2026-2027

REGLEMENT de la COMPETITION LOISIRS du BWBC

CLUBEE

Chaque équipe doit désigner un membre de son club disponible de façon régulière pour utiliser l'application clubee. Si ce n'est pas déjà fait, il faut communiquer les coordonnées de cette personne.

Cette personne a les accès à clubee et gère les membres et les matchs de son équipe :

- gestion des membres
 - désaffilier les anciens membres
 - affilier les nouveaux membres et leur donner une licence
- gestion des rencontres
 - demande les changements
 - transmettre les résultats et les feuilles de match.

DESAFFILIATION

Comme rappelé lors de l'aael, il appartient aux clubs de désaffilier leurs membres. Cela doit normalement être fait pour le 31 août.

A partir du 1^{er} septembre, il n'est plus possible pour les clubs de désaffilier un membre.

Exceptionnellement pour les loisirs, jusqu'à la reprise du championnat, si vous avez encore des membres à désaffilier, vous envoyez un mail à competition@volleybwbc.be qui demandera à la fédération ces désaffiliations pour vous.

A partir de la reprise du championnat (mi-septembre), plus aucune désaffiliation ne sera possible et tous les membres repris dans la liste des affiliés des clubs seront facturés par la fédération.

Conseil : si vous n'êtes pas certain qu'un de vos membre continue la saison prochaine, désaffiliez-le.
(vous pourrez toujours le ré-affilier s'il revient)
Un tutorial d'explications vous a été envoyé.

AFFILIATION

Le règlement provincial stipule :

« Pour pouvoir participer à toute compétition de l'association comme joueur, toute personne doit, sous peine de forfait et de l'amende prévue, respecter la réglementation prévue. »

Cela signifie qu'un joueur doit donc normalement être affilié à la fédération et être en possession d'une licence avant de disputer un match.

Exceptionnellement pour les loisirs, cette règle est amendée de la manière suivante :

il est toléré qu'une personne non encore affiliée participe à un match aux conditions suivantes :

- son nom est repris sur la feuille de match,
- l'idée de cet amendement étant de régulariser la situation avant la rencontre suivante, le club doit affilier la personne concernée et lui attribuer une licence avant qu'elle ne rejoue.

En cas de manquement, un forfait sera imposé à l'équipe concernée si le club n'a toujours pas régularisé la situation dans un délai d'une semaine après le mail de rappel envoyé par le responsable loisirs.

??? le joueur sera d'office affilié par la cellule sportive, ce qui sera facturé 10 €

IMPORTANT : en cas d'accident d'un joueur "non-en-ordre" (càd affilié + licence), la responsabilité de l'association est totalement dérogée et seule la responsabilité du club concerné est engagée.

En loisirs, il est permis de jouer dans une équipe même si on n'est pas affilié dans le club de cette équipe

Pour pouvoir jouer en fvwb, il faut être affilié à la fvwb et être titulaire d'une licence A ou B.

Attention : une autre licence (C ou E par exemple) ne permet pas de jouer.

Enfin (pour rappel), toute personne qui participe à une rencontre doit être inscrite sur la feuille de match.

QUALIFICATION DES JOUEURS

Le règlement provincial stipule que :

« Un joueur évoluant dans le championnat de Volley Belgium ("en nationale") et/ou de la FVWB ("en promotion") ne peut participer au championnat provincial des loisirs.

Seuls les joueurs âgés de 36 ans au 1er janvier de la saison sportive en cours et qui participent au championnat provincial peuvent participer aux compétitions loisirs.

Toute infraction est sanctionnée d'un forfait imposé. »

Cependant des dérogations peuvent être demandées :

pour des provinciales de moins 36 ans, une dérogation peut être octroyée selon le principe suivant :

un joueur de P1H peut jouer en L1 et L2,

un joueur de P2H peut jouer en L1, L2 et L3,

un joueur de P3H peut jouer en L1, L2, L3 et L4,

un joueur de P4H peut jouer en L1, L2, L3, L4 et L5,

une joueuse de P1D peut jouer en L1, L2, et Ld1,

une joueuse de P2D peut jouer en L1, L2, L3, Ld1 et Ld2,

une joueuse de P3D peut jouer en L1, L2, L3, L4, Ld1, Ld2 et Ld3,

une joueuse de P4D peut jouer en L1, L2, L3, L4, L5, Ld1, Ld2 et Ld3.

pour des filles en promotion dames, une dérogation peut être octroyée selon le principe suivant :

la promotion dame est assimilée à une P1D.

Une dérogation doit être demandée avant de jouer, faute de quoi le forfait sera appliqué.

Aucune dérogation ne doit être demandée pour des joueurs de provinciale de moins de 18 ans.

(le règlement provincial prévoit qu'un jeune de moins de 18 ans peut jouer partout)

Pour rappel :

- toute personne participant à une rencontre doit être inscrite sur la feuille de match

- en loisirs-mixtes et en loisirs-dames, on ne joue que dans une équipe

néanmoins, une dame est autorisée à jouer en loisirs dames et en loisirs mixte

des exceptions peuvent être faites par l'aael afin de favoriser la création d'équipe

- pour pouvoir jouer des matchs retour, un joueur de provinciale doit avoir participé à des matchs aller

INSCRIPTION

Une nouvelle équipe peut s'inscrire dans les divisions extrêmes :

soit en loisirs-mixtes en L1 ou en L5,

et en loisirs-dames en Ld1 ou en Ld3.

CALENDRIER & DEMANDE DE CHANGEMENT

La gestion des compétitions du BWBC se fait via le portail de la FVWB ("clubee").

Après publication du calendrier par le responsable loisirs, toutes les demandes de changement seront accordées à l'unique (triviale) condition que les 2 équipes se soient préalablement mises d'accord.

FEUILLE DE MATCH & CLASSEMENT

Il a malheureusement encore été reporté que :

des joueurs présents ne sont pas repris sur la feuille de match
(et pire), que des joueurs sont repris sur la feuille de match sous une fausse identité.

Pour rappel, toute personne participant à une rencontre doit être inscrite sur la feuille de match.

Les capitaines des deux équipes sont autorisés à vérifier la composition de la liste des joueurs en invitant les joueurs à se présenter devant eux.

La transmission de la feuille de match est de la responsabilité de l'équipe visitée (qui doit donc la transmettre)
(une photo envoyée électroniquement à la fin de la rencontre suffit).

En cas de litige, la feuille de match doit être envoyée par les 2 équipes pour éviter toute contestation (du style : remarque ajoutée après signatures), faute de quoi aucune contestation ultérieure ne pourra être prise en compte. Une feuille de match signalant un litige sera transmise par le responsable loisirs au "comité de fair-play". Cette procédure a été souhaitée par l'aael afin d'éviter au maximum d'avoir recours à la procédure de réclamation.

Au cas où le résultat d'une rencontre n'est pas transmis au responsable loisirs, ce dernier encodera un mois après la date de la rencontre un résultat temporaire de 0-0.
(l'aael a décidé d'abandonner le "ff", et de le transformer en "0-0")

Toute rencontre prise en compte dans les classements suppose la transmission d'une feuille de match
(même si elle n'a pas été jouée).

En fin de saison, chaque feuille de match manquante provoque un forfait imposé à l'équipe visitée.
(0-3 et -1 point/fdm manquante)

PROCESSUS MONTEE/DESCENTE

Le principe de base actuel tel qu'approuvé par l'aael est le suivant : 2 montants et 2 descendants par division.

Cependant, vu le nombre actuel d'équipes en loisirs mixtes, l'aael a décidé de la création d'une 6ème division. Un mailferendum vous sera envoyé afin de définir le nombre de niveaux durant la saison 2027-2028 ("structure du championnat") ainsi que les mouvements entre divisions qui en découleront en fin de saison 2026-2027.

PROMOTION DE LA MIXITE

En loisirs mixte, sur demande d'une équipe réellement mixte, la hauteur du filet sera abaissée à 235 cm.